

Et M. Sauriol termine son article du 2 juin en disant:

Car l'*Union Jack* et le *God Save the Queen* ne sont pas en Angleterre des symboles réservés à la Couronne comme telle, mais ce sont respectivement le drapeau national et l'hymne national du Royaume-Uni. Les propositions de M. Pearson mettent donc l'accent sur le caractère britannique de la Couronne au Canada. Ces vestiges du colonialisme ne manqueraient pas de créer un profond malaise au Québec à l'heure actuelle.

Et non seulement au Québec, mais dans plusieurs provinces canadiennes.

Ici, je voudrais dire que nous, de la province de Québec, nous nous opposerions autant à ce que quelqu'un nous présente un emblème significatif de la France qui est, en fin de compte, le pays où plongent nos racines, dont le sol a nourri nos racines canadiennes-françaises—nos ancêtres venaient de France—mais nous n'accepterions pas un symbole français, de France, comme symbole canadien. Ce que nous voulons être, c'est ce que nous avons toujours été: des Canadiens authentiques, des Canadiens décidés, des Canadiens qui veulent des emblèmes et des symboles propres à eux et à personne d'autre dans le monde entier.

De son côté, l'éditorialiste de *La Presse*, M. Guy Cormier, n'y allait pas de main morte et ne mettait pas de gants blancs, le 3 juin dernier, en affirmant que ce principe politique, «diviser pour régner», mis de l'avant par un des prédécesseurs de l'honorable premier ministre, c'est-à-dire M. Mackenzie King, ne valait plus au Canada de nos jours.

Voici quelques passages de cet éditorial:

M. Pearson, qui est allé prendre le bœuf par les cornes à Winnipeg, ne tentera pas de venir «vendre» l'*Union Jack* dans le Québec. De passage à Montréal la semaine dernière pour le congrès de l'Association canadienne des manufacturiers, le premier ministre n'a même pas abordé la question. Il connaît les sentiments du Québec sur l'*Union Jack*.

Il cherche à gagner du temps, le temps étant l'ingrédient qui délaie le mieux les compromis.

Mais les recettes de Mackenzie King ne valent plus rien.

Monsieur l'Orateur, ce n'est pas que nous n'ayons pas de respect pour l'*Union Jack*. Que l'*Union Jack* soit présenté au Canada comme étant un drapeau, un emblème de l'Angleterre, nous en sommes et nous nous inclinons devant ce fait, nous le reconnaissons comme un drapeau qui a préconisé et répandu les idées de la personnalité dans le monde entier, et nous sommes prêts à le respecter. Mais quand on tente de nous imposer l'*Union Jack* comme emblème national, nous n'en sommes plus du tout, pas plus que nous n'en serions pour l'emblème de la France et des Français qui viendraient nous dire ce que nous devons faire ou ne pas faire.

Nous sommes capables de décider par nous-mêmes. Le premier ministre a cherché à gagner du temps, car le temps est l'ingrédient qui délaie le mieux les compromis. Mais les

recettes de M. Mackenzie King ne valent plus rien. Non, monsieur l'Orateur, les recettes chères à M. Mackenzie King ne valent plus au Canada en 1964, surtout quand la population du Québec prend conscience jusqu'à quel point elle a été exploitée pendant des années, par les politiciens des vieux partis, de quelque côté qu'ils soient.

Le gouvernement a dû reculer, capituler. Il a bien pris son temps en laissant mijoter pendant des semaines la résolution qu'il avait inscrite au *Feuilleton*. Puis nous nous sommes soudainement trouvés en présence d'une intervention du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui, avec de nombreuses preuves à l'appui de sa thèse, prétendait qu'il valait mieux diviser la résolution originale. Le très honorable premier ministre y est allé de son boniment mi-figue, mi-raisin, tandis que la décision de l'Orateur concordeait parfaitement avec les arguments et les précédents parlementaires signalés par le député de Winnipeg-Nord-Centre.

Il est clair que la décision qui a été prise hier après-midi n'a pas été une décision spontanée, jaillie des discussions qui se sont déroulées dans cette enceinte avant 5 heures, mais que le tout avait été orchestré par une main de maître.

Monsieur l'Orateur, nous avons aimé la décision que vous avez rendue, car elle nous permet maintenant d'étudier la question d'un drapeau distinctif en toute objectivité, sans avoir à nous heurter à des éléments contradictoires qui nous auraient empêchés de nous prononcer soit affirmativement, soit négativement sur la motion originale.

Toutefois, je ne veux pas aller jusqu'à dire que nous sommes pleinement satisfaits du drapeau distinctif que le gouvernement a choisi.

Si, d'une part, le gouvernement ne nous oblige plus à voter une loi qui concrétise et rappelle notre assujettissement à la Couronne britannique, il n'en reste pas moins, d'autre part, que le modèle de drapeau à trois feuilles d'érable rouges est lui-même d'inspiration britannique et royale.

Voyons tout d'abord ce que stipule la résolution. Voici:

Que le gouvernement soit autorisé à prendre les mesures nécessaires pour établir officiellement, à titre de drapeau du Canada, un drapeau incorporant l'emblème proclamé par Sa Majesté le Roi George V le 21 novembre 1921—trois feuilles d'érable réunies sur une même tige—aux couleurs rouge et blanche alors désignées pour être les couleurs du Canada, les feuilles rouges étant placées sur champ blanc...

Voyez ici l'aveu, monsieur l'Orateur. Il ne s'agit ni d'un emblème choisi par les Canadiens, en 1964, ni d'un emblème choisi par le gouvernement du Canada, en 1964, mais bien d'un emblème proclamé par Sa Majesté